



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante-sixième session

Point 59 de l'ordre du jour provisoire\*

### Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

## Question du Sahara occidental

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Soumis en application de la résolution 65/112 de l'Assemblée générale, le présent rapport fait la synthèse du rapport que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité sur la situation concernant le Sahara occidental pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011.

---

\* A/66/150.



1. Le 10 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté, sans la mettre aux voix, la résolution 65/112 sur la question du Sahara occidental. Soumis en application du paragraphe 7 de cette résolution, le présent rapport couvre la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011.
2. Conformément à la résolution 1929 (2010) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a présenté à ce dernier un rapport, daté du 1<sup>er</sup> avril 2011 (S/2011/249) sur la situation concernant le Sahara occidental. Dans ce rapport, le Secrétaire général informait le Conseil des activités entreprises par son Envoyé personnel pour faire avancer les négociations sur la question du Sahara occidental. Il y proposait également des idées nouvelles pour examen par les parties (ibid., par. 120).
3. La période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 a été une intense activité sur cette question, impliquant les parties et les États voisins ainsi que d'autres membres de la communauté internationale. À la fin des cinq cycles de pourparlers informels tenus par les parties au cours de cette période, celles-ci étaient convenues de poursuivre les discussions sur les facteurs affectant le climat des négociations, ainsi que sur des questions spécifiques d'intérêt mutuel, et avaient réaffirmé et, dans certains cas, approuvé des dispositions visant à mettre en œuvre des accords antérieurs sur les mesures de confiance. Elles avaient également réussi, tout au long de ce processus, à poursuivre une discussion fluide de manière respectueuse et dans un esprit de concession, et s'étaient engagées à se rencontrer plus fréquemment. En revanche, en ce qui concerne les questions fondamentales du statut futur du Sahara occidental et des moyens de parvenir à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, aucun progrès n'a été enregistré. Les parties ont continué à faire preuve de ce que mon Envoyé personnel a décrit précédemment comme « un attachement indéfectible à des positions mutuellement exclusives ». Bref, elles ont continué à manifester la volonté politique de se rencontrer périodiquement, mais il leur reste encore à manifester la volonté politique de sortir de l'impasse.
4. Du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2010, mon Envoyé personnel s'est rendu dans les capitales de trois États membres du Groupe des Amis du Sahara occidental (Londres, Paris et Madrid) pour les encourager à continuer de s'intéresser au processus de négociation et de l'accompagner, et à échanger des vues sur la meilleure façon de conduire ce processus vers une solution politique mutuellement acceptable. À cette fin, il a consulté de hauts responsables à Washington le 16 juillet et à Moscou du 12 au 14 septembre. Partout, il a constaté que ses interlocuteurs étaient conscients de la nécessité de dépasser le statu quo et étaient disposés à œuvrer avec lui et avec les parties à promouvoir un engagement plus profond et des discussions plus souples, et qu'ils s'accordaient sur la nécessité d'intensifier le travail relatif aux mesures de confiance, y compris la reprise des visites familiales par voie aérienne, l'organisation à brève échéance de visites familiales par voie terrestre et la prise en considération rapide des autres mesures de confiance prévues dans le plan d'action du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour 2004.
5. Un troisième cycle de pourparlers informels entre les parties aurait dû avoir lieu au début d'août 2010. Cependant, la soudaine disparition en juillet de Mahfoud Ali Beiba, chef de la délégation du Front Polisario, a fait qu'il est devenu impossible pour les parties de se rencontrer à la date prévue, et celles-ci sont convenues qu'il valait mieux attendre la fin du ramadan (11 août-10 septembre) et la

fin des réunions de haut niveau et du débat général de l'Assemblée générale pour reprendre les pourparlers.

6. À la mi-septembre 2010, le HCR et mon Envoyé personnel ont à nouveau insisté pour que les visites familiales par avion reprennent, mais un désaccord sur les notifications appropriées à fournir aux parties et d'autres problèmes en ont empêché la reprise.

7. Mon Envoyé personnel a effectué une quatrième visite dans la région du 17 au 26 octobre 2010 pour préparer la voie à un troisième cycle de pourparlers, dans le cadre d'entretiens avec les parties et des États voisins. Comme lors de sa précédente visite, il s'est entretenu avec les Chefs d'État de l'Algérie, du Maroc et de la Mauritanie, le Secrétaire général du Front Polisario et d'autres hauts responsables. Tous ont redit leur adhésion au processus de négociation, tout en réaffirmant les lignes à ne pas dépasser en ce qui concerne les questions fondamentales du statut futur du Sahara occidental et de la forme d'autodétermination de son peuple. Ces consultations ont également été l'occasion d'évoquer les questions relatives aux droits de l'homme et au terrorisme.

8. Cette quatrième visite a coïncidé avec la montée des tensions par suite de l'implantation par les résidents sahraouis de Laayoune d'un camp à l'extérieur de cette ville pour protester contre les conditions socioéconomiques difficiles, notamment le chômage et la discrimination ressentie.

9. Le troisième cycle de pourparlers informels a eu lieu du 7 au 10 novembre 2010 à Long Island (État de New York). La séance d'ouverture prévue pour la matinée du 8 novembre a coïncidé avec les mesures prises par le Maroc pour démanteler le camp des manifestants sahraouis à l'extérieur de Laayoune et avec les affrontements qui se sont produits par la suite dans la ville. Les tensions qui s'en sont suivies ont menacé de faire dérailler les pourparlers, quand la délégation du Front Polisario a remis en question les motifs du Maroc et le moment qu'il avait choisi pour prendre ces mesures et émis des doutes quant à l'utilité de poursuivre les entretiens alors que la violence s'intensifiait. Mon Envoyé personnel a dû déployer des efforts considérables pour réunir les participants à la séance d'ouverture, et tout au long de la réunion, le Front Polisario et le Maroc se sont à maintes reprises mutuellement accusés d'aviver les tensions et de commettre des violations des droits de l'homme dans le Sahara occidental et dans les camps de réfugiés de la région de Tindouf.

10. Comme lors des réunions précédentes, la première séance a été consacrée à l'examen des deux propositions que les parties avaient présentées en avril 2007 (voir S/2007/206 et S/2007/210). À la fin du débat, il était clair, comme dans le passé, qu'aucune des parties n'acceptait la proposition de l'autre comme seule base des futures négociations. Pour promouvoir un engagement constructif en dépit de l'impasse continue, mon Envoyé personnel a proposé aux parties de réfléchir aux moyens de créer une nouvelle dynamique lors des réunions futures en envisageant des approches novatrices du processus de négociation et en définissant des sujets à examiner quel que soit le statut final du Sahara occidental. L'objectif était d'amener les parties à déconstruire leurs propositions, à trouver des sujets de discussion pouvant servir de base à l'examen des questions fondamentales, et à promouvoir l'éclosion progressive de la confiance. Les parties ont accepté d'incorporer cette approche dans les réunions futures; ce faisant, elles ont demandé et reçu l'assurance

que cette approche ne constituait pas un rejet de leurs propositions respectives mais était un moyen supplémentaire d'aborder les questions fondamentales.

11. Au cours de la séance consacrée aux mesures de confiance, mon Envoyé personnel a recherché et obtenu pour la première fois la participation active aux discussions des délégations des États voisins, l'Algérie et la Mauritanie, renforçant ainsi leur contribution au processus d'ensemble des négociations. Dans le même temps, ces États ont continué à insister sur le fait que les questions fondamentales devaient être réglées exclusivement par le Maroc et le Front Polisario. Mon Envoyé personnel a mis l'accent sur le fait que les mesures de confiance présentes et futures avaient un caractère humanitaire et ne devaient pas être subordonnées à des considérations politiques. Cela étant, il a demandé que les visites familiales par transports aériens reprennent sans conditions et sans retard, ce que les parties ont accepté. Pour permettre un examen approfondi des mesures de confiance existantes et envisagées, mon Envoyé personnel a suggéré que les délégations des parties et des États voisins rencontrent, en sa présence, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés à Genève au début de février 2011, ce qu'elles ont toutes accepté.

12. Le quatrième cycle de pourparlers informels a eu lieu du 16 au 18 décembre 2010 au même endroit que le troisième. Les propositions élaborées par les parties en avril 2007 ont de nouveau été présentées et, une fois de plus, chaque partie a continué à rejeter la proposition de l'autre comme seule base des futures négociations. Comme convenu lors du précédent cycle de pourparlers, et avec l'aide de mon Envoyé personnel, les parties ont engagé des discussions préliminaires sur des approches novatrices et des sujets de discussion. Toutefois, l'atmosphère a encore une fois été affectée par les événements qui s'étaient produits à Laayoune, et chaque partie a accusé l'autre de commettre des violations des droits de l'homme et mis en cause sa volonté politique de trouver une solution au conflit. À la fin de ce cycle de pourparlers, mon Envoyé personnel a demandé aux parties de créer une nouvelle dynamique en 2011 en tenant des réunions périodiques et les a engagées à éviter toute action qui empêcherait l'instauration de la confiance nécessaire au progrès des négociations.

13. Le cinquième cycle de pourparlers informels a eu lieu du 21 au 23 janvier 2011 au même endroit que les deux précédents. Une fois de plus, les parties ont continué à rejeter chacune les propositions de l'autre comme seule base des futures négociations. Ainsi qu'il avait été convenu lors du précédent cycle de pourparlers, mon Envoyé personnel a invité les parties à poursuivre la recherche d'approches novatrices et de sujets de discussion. Les parties ont répondu en formulant des propositions concrètes sur plus d'une douzaine d'approches novatrices et une dizaine de sujets de discussion. La plupart de ces propositions étaient libellées dans des termes qui servaient les objectifs propres à l'une ou à l'autre des parties, et, de ce fait, celles-ci ne sont arrivées à un consensus sur aucune, hormis sur l'« approche novatrice » consistant à demander à mon Envoyé personnel d'intensifier et de diversifier ses activités. Pour aller encore plus de l'avant lors du cycle de pourparlers suivant, mon Envoyé personnel a demandé aux parties d'établir une liste révisée d'approches novatrices et de sujets de discussion, en mettant de côté les éléments les plus controversés et, dans la mesure du possible, de rédiger les autres dans des termes sur lesquels les deux parties pourraient s'accorder.

14. Comme convenu lors du troisième cycle de pourparlers informels, des délégations des parties et des États voisins ont rencontré à Genève, les 9 et 10 février 2011, des représentants du HCR en présence de mon Envoyé personnel, de mon Représentant spécial pour le Sahara occidental et du Chef de la MINURSO. À cette occasion, les parties et les États voisins ont réitéré leur soutien à la bonne exécution du plan d'action de 2004 du HCR sur des mesures de confiance, ainsi qu'à la mission technique du HCR qui doit être déployée en avril 2011 pour créer les conditions les plus favorables possibles pour l'organisation des visites familiales par la route. Les parties et les États voisins sont également convenus de se réunir tous les six mois avec le HCR à Genève pour suivre la mise en œuvre des mesures de confiance.

15. Le sixième cycle de pourparlers informels s'est déroulé du 7 au 9 mars 2011 à Mellieha (Malte), avec l'assistance logistique du Gouvernement maltais. À l'ouverture de ce cycle, mon Envoyé personnel a demandé aux délégations des parties et des États voisins d'examiner les incidences, sur le processus de négociation du Sahara occidental, des mouvements de protestation qui balayaient la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et a fait observer que pour limiter au mieux les risques pour leur propre sous-région, les parties feraient bien d'entamer des négociations sérieuses et les États voisins d'appuyer le processus encore davantage.

16. Avant la séance d'ouverture sur les deux propositions d'avril 2007, mon Envoyé personnel a demandé aux délégations de rendre compte brièvement des différentes questions que chaque partie avait posées à l'autre au sujet des deux propositions, en commençant par le premier cycle de pourparlers informels organisé à Dürnstein (Autriche) les 9 et 10 août 2009.

17. La délégation du Front Polisario a passé en revue les questions qu'elle avait posées sur des éléments essentiels de la proposition marocaine. Au cours des cycles de pourparlers précédents, la délégation marocaine s'était gardée de répondre pleinement à ces questions, affirmant qu'elles s'inscrivaient uniquement dans le cadre de la proposition du Front Polisario d'organiser un référendum incluant l'option de l'indépendance. Cette fois, elle a fourni des réponses qui ont éclairci bien des aspects de sa proposition.

18. La délégation marocaine, quant à elle, a présenté des observations et des questions concernant la proposition du Front Polisario, qui portaient essentiellement sur son origine et le moment choisi pour sa présentation, le fait qu'elle semblait s'inspirer du dernier plan de paix proposé par mon ancien Envoyé personnel, James Baker, et le fait qu'elle ne disait rien de l'option de l'autonomie. Aucune de ces questions ne concernait la partie de la proposition relative aux caractéristiques des relations avec le Maroc en cas d'indépendance. La délégation du Front Polisario s'est abstenue de répondre à la plupart des questions posées, affirmant qu'elles étaient déplacées, qu'elles méconnaissaient le fond de sa proposition et qu'elles cherchaient à lui reprocher de ne pas envisager l'option de l'autonomie.

19. À la séance consacrée aux stratégies de négociation novatrices et à des points spécifiques à examiner lors de prochaines réunions, les parties ont passé au crible les différentes propositions présentées à l'occasion de précédents cycles de pourparlers. Elles ont convenu d'examiner deux propositions : le programme de déminage, et les ressources naturelles du Sahara occidental et leur exploitation. À propos des stratégies de négociation novatrices, les parties ont décidé en fin de

compte d'examiner trois sujets : le premier concernait la question de savoir ce qui constituait une provocation et la manière de l'éviter, le deuxième la question de déterminer les mesures à prendre pour calmer la situation, et le troisième les mesures complémentaires et autres que mon Envoyé personnel pourrait prendre. À l'issue de longs échanges qui ont mis en évidence les divergences fondamentales entre les parties au sujet des paramètres de toute discussion et du choix du moment, la question des droits de l'homme, évoquée par la délégation du Front Polisario lors de précédents cycles de pourparlers et acceptée par la délégation marocaine à ce cycle, a été retirée à la demande de la délégation du Front Polisario.

20. Le septième cycle de pourparlers informels a eu lieu à Long Island (État de New York) du 5 au 7 juin 2011. La réunion avait pour objectif d'examiner les orientations résultant de la résolution 1979 (2011) du Conseil de sécurité et d'encourager les parties à approfondir l'examen de leurs deux propositions, notamment en étudiant plus avant les approches novatrices et les sujets de discussion, en accordant de l'attention aux idées exposées au paragraphe 120 de mon rapport du 1<sup>er</sup> avril 2011 (S/2011/249) et en échangeant des vues sur la résolution 1979 (2011). Comme lors des précédentes réunions informelles, les parties ont examiné les deux propositions. À la fin de la réunion, il est ressorti de nouveau clairement qu'aucune partie n'était prête à accepter la proposition de l'autre. Cependant, pour la première fois, les parties ont eu un échange de vues sur le mécanisme d'autodétermination du peuple sahraoui. Elles ont également commencé à examiner la question du déminage et ont demandé l'aide du Secrétariat de l'ONU pour proposer un cadre de réflexion aux fins de futurs échanges de vues sur la question des ressources naturelles. Au sujet des mesures de confiance, les parties et les États voisins ont réaffirmé leur soutien à l'organisation de visites familiales par la route, ainsi qu'à la tenue d'un atelier par le HCR à Madère (Portugal) en septembre 2011 et à une réunion d'examen semestriel avec le HCR dans le courant de l'année. Pour la prochaine réunion informelle, les parties sont convenues de proposer aux fins d'examen des aspects spécifiques de la gouvernance du territoire indépendamment de la solution définitive.

21. Les accords conclus à ce jour, en particulier ceux relatifs à des points qui feront l'objet de discussions futures, tracent un programme considérable pour les prochaines réunions. Toutefois, les motivations et l'état d'esprit des parties au moment de les examiner seront déterminants. Bien que les deux parties mettent l'accent sur leur attachement résolu à la recherche d'une solution, le processus de négociation reste caractérisé par un manque total de confiance, et chaque partie se méfie profondément de l'autre. La délégation marocaine a exprimé la crainte que le Front Polisario tente non seulement de ramener les débats sur le dernier plan de paix de mon ancien Envoyé personnel, James Baker, plutôt que de souscrire à la proposition d'autonomie du Maroc mais aussi de présenter à la communauté internationale la conclusion qu'aucun progrès important n'a été réalisé sur les éléments fondamentaux du futur statut du Sahara occidental et de l'exercice de l'autodétermination.

22. La délégation du Front Polisario, quant à elle, craint que le Maroc ne se serve de l'étude d'approches novatrices et de la recherche de sujets de discussion spécifiques pour détourner les débats de l'examen des propositions d'avril 2007 et pour donner à la communauté internationale l'impression que des progrès sont accomplis.

23. Les parties ont décidé de tenir un nouveau cycle de pourparlers informels du 19 au 21 juillet 2011 afin d'examiner une fois encore les propositions d'avril 2007 et d'aborder au moins une des approches novatrices ou un des sujets spécifiques. Elles sont également convenues en principe de tenir régulièrement d'autres cycles de pourparlers jusqu'à ce que des progrès suffisants aient été réalisés pour organiser un cycle de négociations officielles. Au fur et à mesure, elles auront largement l'occasion de réaffirmer leurs intentions, de montrer leur volonté politique de continuer à se rencontrer mais aussi de mener de vraies négociations, et elles admettront une plus grande responsabilité partagée dans le processus de négociation. La fréquence accrue de ces réunions donnera aussi aux parties et aux États voisins, comme par le passé, l'occasion d'échanger de manière informelle leurs points de vue et de clarifier leur position sur d'importantes questions régionales et bilatérales d'intérêt commun.

---